



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Mairie de TERVILLE

Route de Verdun  
B P 5 0 0 1 0  
57181 Terville CEDEX

Tél. : 03.82.88.82.88  
Fax. : 03.82.34.22.21

www.terville.fr

### **ARRETÉ N° 2024-0196**

portant interdiction de circulation route de Verdun et Rue Le Kem – 38<sup>ème</sup> Tour de Moselle

Le Maire de la Ville de Terville,

VU les articles L 2541-1, L 2542-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en Alsace-Moselle ;

VU les articles L 2131-1, L 2211-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2 et L 2214-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L 113-1 et L 113-2 du Code de la Voirie Routière ;

VU le Décret n° 2001-251 du 22 mars 2001 relatif à la circulation routière, l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété ;

VU le Code de la Route, notamment ses articles R 110-1, R 110-2, R 417-10/II 10° ;

VU l'article R 610-5 du Code Pénal ;

VU la manifestation « 38<sup>ème</sup> Tour de Moselle 2024 », organisée par l'association Cyclo Club Thionvillois, sise 31, Grand Rue à Bertrange (57310), du 13 au 15 septembre 2024 ;

VU le parcours de l'étape du samedi 14 septembre 2024 empruntant le ban communal de Terville ;

VU la nécessité d'interrompre momentanément la circulation de tous les véhicules sur l'ensemble des chaussées afin d'assurer la traversée des participants, entre l'entrée de Terville à partir du giratoire desservant Florange et Terville Sud et la sortie de ville en direction de Thionville par la route des Romains ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures qui s'imposent pour assurer la sécurité des usagers de la route et des participants au «38ème Tour de Moselle 2024 » et ainsi éviter les accidents ;

### **ARRETE**

Article 1 : La circulation de tous les véhicules sera momentanément interrompue sur l'ensemble des chaussées et réservée au droit de la manifestation, le samedi 14 septembre 2024, à partir de 9h40 et ce le temps nécessaire au passage des cyclistes :

- sur le tronçon de la route de Verdun situé entre le giratoire desservant Florange et Terville Sud et le giratoire central « Verdun / Marspich / Le Kem » ;
- sur l'intégralité de la rue Le Kem.

Article 2 : A cette occasion les feux tricolores présents sur le parcours seront positionnés en feu orange clignotant.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'association CYCLO SPORT THIONVILLOIS.

Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal par tous les agents habilités à cet effet et poursuivies selon les lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commissaire Central de la Police Nationale de Thionville
- Monsieur le Directeur de la Police pluri-communale Thionville-Terville
- Monsieur le Directeur du Service Technique
- Monsieur le Président de l'Association Cyclo Sport Thionvillois
- Monsieur le Responsable d'exploitation de KEOLIS
- Madame la Responsable de la DAC



Fait à Terville, le 31 juillet 2024  
Le Maire,

  
Olivier Postal